FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	202
Moto-Club	MOTO CLUB YONNAIS
N° d'affiliation	1010
Date	1er SEPTEMBRE 2019
Lieu	BOURNEZEAU (85)
Organisateur technique	MORIN Jean François
E-mail	morin85@aol.com
Téléphone	06.77.78.49.06

COURSE SUR PRAIRIE

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	DUVAL Daniel	Licence : 039297
Membre du Jury	REVEILLERE Francis	Licence : 191764
Membre du Jury	LEPINET Erika	Licence : 293243
Commissaire technique responsable	BOUL Jean Louis	Licence : 129763
Responsable du chronométrage	ZILLI Aurélia	Licence : 085891

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Espoirs 85cc	9 ans	16 ans	85cc2t/150cc4t	23 € - Licence NJ2,NJ3,NJ3C,NCO
Ligue et Vendée Minicross	7 ans	11 ans	50cc - 65cc	17 € - Licence NJ1,NJ2,NJ3
Vendée Open	15ans		250~~125~~cc - 650cc	32 € - Licence NJ3C,NCO
Vendée 125cc	13 ans		125cc 2T	24 € - Licence NJ3C,NCO
Vendée Critérium	15 ans		250cc - 650cc	24 € - Licence NJ3C,NCO

Engagement :

Site Internet ---- engage sport

Contact ---------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 8 €

Caution :

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr BOFFETTI Thérèse**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **La Roche sur Yon**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **La Grange**

Adresse ..... **Lieu dit La Grange 85480 BOURNEZEAU**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1530 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **35 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **60 m**

Nombre d'OCP* **22**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 29/05/2019	Date : 25 juin 2019	Date : 26/06/2019
MOTO-CLUB LA ROCHE/YON (Vendée) F.F.M. YONNAIS	LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE Secrétariat	Numéro : 19/0666
		FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 202
Moto-Club — MOTO CLUB YONNAIS
N° d'affiliation — 1010
Date — 1er SEPTEMBRE 2019
Lieu — BOURNEZEAU (85)
Organisateur technique - MORIN Jean François
E-mail — morin85@aol.com
Téléphone — 06.77.78.49.06

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	LARDEUX Pascal	014489
Directeur de course Adjoint	GUEDON Marc	029982
Président du Jury	DUVAL Daniel	039297
Membre du Jury	REVEILLERE Francis	191764
Membre du Jury	LEPINET Erika	293243
Commissaire technique responsable	BOUL Jean Louis	129763
Commissaire technique	LEGRIS Franck	179400
Commissaire technique	LEGRIS Bénédicte	312802
Commissaire technique	GAUVRIT Laurent	226289
Responsable du chronométrage	ZILLI Aurélia	085891
Chronométreur	DURET BLANCHARD Mirella	300519
Responsable des transpondeurs	BOUL Michelle	134434
Chronométreur	FAIVRE Claude	300678

COURSE SUR PRAIRIE DE BOURNEZEAU
DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 2019
HORAIRES DE LA MANIFESTATION

Samedi 1er Septembre :

16:00 - 20:00	Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 2 Septembre :

07:00 - 08:30	Contrôles administratifs et techniques	
08h00	Mise en place service de sécurité	
08h15	Essais libres et chronos Vendée Critérium Groupe A	5 min + 10 min
08h35	Essais libres et chronos Vendée Critérium Groupe B	5 min + 10 min
08h55	Essais libres et chronos Vendée 125cc Groupe A	5 min + 10 min
09h15	Essais libres et chronos Vendée 125cc Groupe B	5 min + 10 min
09h35	Essais libres Ligue et Vendée Minicross	10 min
09h50	Essais libres et chronos Ligue Espoirs 85cc	5 min + 15 min
10h15	Essais libres et chronos Vendée Open	5 min + 10 min
	Entracte 15 min	
10h50	Manche 1 NQ 125cc – Critérium	12 min + 1T
11h15	Essais Chronos Ligue et Vendée Minicross	10 min
11h30	Manche 1 Ligue Espoirs 85cc	15 min + 1T
	Pause Repas	
13h30	Manche 1 Vendée Open	15 min + 1T
13h55	Manche 1 Critérium	15 min + 1T
14h20	Manche 1 Vendée 125cc	15 min + 1T
14h45	Manche 1 Ligue et Vendée Minicross	10 min + 1T
15h05	Manche 2 Ligue Espoirs 85cc	15 min + 1T
	Entracte 25 min	
15h55	Manche 2 NQ 125cc – Critérium	12 min + 1T
16h20	Manche 2 Vendée Open	15 min + 1T
16h45	Manche 2 Ligue et Vendée Minicross	10 min + 1T
17h05	Manche 2 Critérium	15 min + 1T
	Entracte 25 min + Remise des prix Minicross	
17h55	Manche 2 Vendée 125cc	15 min + 1T
18h20	Manche 3 Ligue Espoirs 85cc	15 min + 1T
18h45	Manche 3 Vendée Open	15 min + 1T

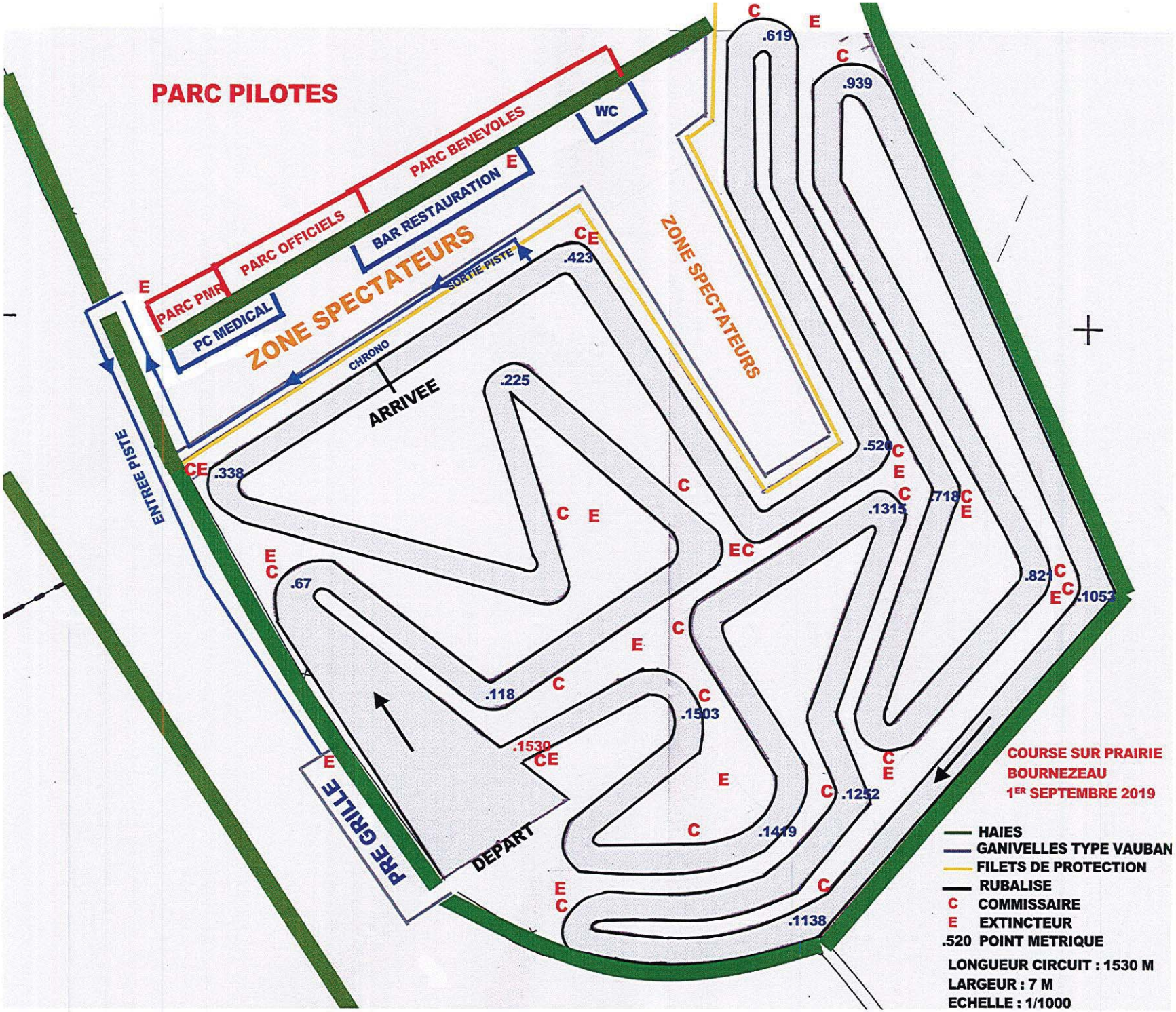
PARC PILOTES
PARC BENEVOLES
WC
PARC OFFICIELS
BAR RESTAURATION
PARC PMR
PC MEDICAL
ZONE SPECTATEURS
SORTIE PISTE
CHRONO
ARRIVEE
ZONE SPECTATEURS
ENTREE PISTE
PRE GRILLE
DEPART
.619
.939
.423
.225
.338
.520
.718
.1315
.821
.1053
.67
.118
.1503
.1530
.1252
.1419
.1138
COURSE SUR PRAIRIE
BOURNEZEAU
1ER SEPTEMBRE 2019
HAIES
GANIVELLES TYPE VAUBAN
FILETS DE PROTECTION
RUBALISE
C COMMISSAIRE
E EXTINCTEUR
.520 POINT METRIQUE
LONGUEUR CIRCUIT : 1530 M
LARGEUR : 7 M
ECHELLE : 1/1000

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB YONNAIS
36 rue des Primeveres
85000 LA ROCHE SUR YON

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO1059** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Course sur prairie de Bournezeau»** se déroulant **du 01/09/2019 à 7h00 au 01/09/2019 à 21h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 28/05/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

29/5/19

S.A.R.L. 5307 Lloyd's Brussels